



Bulletin Officiel

N°7302 Jeudi 13 février 2025

www.cmf.tn

30^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR-	2
ATTIJARI LEASING	3
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	4

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 05/02/2025)

ANNEXE II

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

- BH BANK 2025-1

ANNEXE III

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DÉCEMBRE 2024

- AL HIFADH SICAV
- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE
- GENERALE OBLIG SICAV

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022/2023

- FONDS D'AMORÇAGE HEALTH TECH FUND 2022
- FONDS D'AMORÇAGE HEALTH TECH FUND 2023

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"

Siège Social : 9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances-STAR porte à la connaissance des candidats au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger dans son conseil d'administration pour les années 2025-2026-2027 que la date limite de réception des candidatures, initialement prévue pour le 11/02/2025 est reportée au 24/02/2025 et que les termes de références de l'avis d'appel à candidature publiés le 29 Janvier 2025 restent inchangés.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI LEASING

Siège Social : Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac Tunis.

Il est porté à la connaissance des candidats pour le poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires, au sein du Conseil d'Administration d'ATTIJARI LEASING au titre des exercices 2025-2026-2027 que le délai de dépôt des candidatures prévues pour le 10 Février 2025 est prolongé au 21 Février 2025 et les autres dispositions prévues à l'annonce du 24 Janvier 2025 restent inchangées.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2025 – AS – 0108

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	124,764	124,785
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	174,625	174,654
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	142,702	143,769	143,794
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	156,677	156,706
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	149,013	149,037
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	154,232	154,261
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	141,998	142,021
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	57,870	57,880
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	42,640	42,648
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	143,750	144,899	144,925
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	127,033	127,057
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	126,574	126,597
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	109,081	109,103
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	101,530	101,549
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	102,283	102,304
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
16	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,281	22,285
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	154,895	154,914
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	148,503	148,525
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,140	14,142
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	214,783	214,823
21	FCP SALAMETT PLUS *	AFC	02/01/07	En liquidation	En liquidation	En liquidation
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	121,055	121,074
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	126,008	126,029
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	17,574	17,577
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	111,717	111,739
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	106,929	106,949
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,364	2,368
SICAV MIXTES						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	76,970	76,992
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	158,780	158,900
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	115,109	115,336
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	132,675	132,696
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	170,758	170,709
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	635,683	635,529
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	145,705	145,731
35	FCP KOUNOULZ	TSI	28/07/08	208,817	206,794	207,126
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	117,091	117,584
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	161,575	161,753
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	195,472	195,889
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	178,589	178,945
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	29,045	29,109
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	108,302	108,316
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,212	1,213
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,273	1,274
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 732,940	2 730,559
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	282,155	281,046
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,566	3,587
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,149	3,160
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	51,385	51,173
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,517	1,518
50	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,361	1,365
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,392	1,398
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	18,113	17,999
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	13,337	13,304
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	18,462	18,429
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	5 747,727	5 729,082
SICAV ACTIONS						
56	UBC-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	105,131	111,856	112,243
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,441	1,448

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	114,984	115,003
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	102,663	102,679
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	110,834	110,855
61	ATTIARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,079	108,095
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	113,784	113,800
63	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	109,482	109,502
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	106,416	106,435
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	110,674	110,693
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	111,139	111,159
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	108,871	108,887
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	108,191	109,009	109,028
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,862	107,755	107,775
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	111,090	111,106
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	107,195	107,213
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	103,813	103,825
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	111,197	111,214
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	106,766	106,785
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	117,023	117,040
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	108,833	108,850
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	113,725	113,744
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	108,590	109,524	109,543
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 091,615	1 091,815
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 868,034	10 869,962
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	106,909	106,929
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	112,207	112,356
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	108,681	108,827
SICAV MIXTES								
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	69,523	69,629
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	127,384	127,687
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,112	18,106
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	347,731	357,963	358,177
88	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 495,532	2 489,925
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	69,980	69,968
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	55,944	55,941
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	112,703	112,720
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,183	11,185
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	18,488	18,574
94	ATTIARI FCP CEA	ATTIARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	20,007	20,068
95	ATTIARI FCP DYNAMIQUE	ATTIARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	17,302	17,348
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	104,952	104,845
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	91,130	91,409
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	95,344	95,585
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	114,964	115,066
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	110,189	110,539
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	12,287	12,791	12,757
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	105,749	108,821	109,087
103	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	85,552	85,723
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	98,340	99,294
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	129,826	129,781
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	163,860	163,878
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	166,909	167,015
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	221,883	221,566
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	204,279	203,922
110	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	200,700	200,550
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	30,296	30,173
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	11 690,890	11 697,286
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	106,342	106,834
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 663,933	5 610,367
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	11,495	11,728	11,729
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	183,586	183,590
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	12 613,323	12 581,696
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	11 592,459	11 655,597
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	10 921,258	10 922,958
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	11 517,180	11 523,899
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	10 975,075	10 977,517
123	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,297	11,337
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	113,337	113,467
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	100,011	99,836
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	128,991	129,111
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 116,878	1 147,379	1 144,326

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de l'ouverture au public des fonds « FCPR SMART TURN AROUND » et « FCPR MOURAFIK IV » ainsi que des compartiments « FIS NEXT CAP 1 » et « FIS NEXT CAP 2 » du Fonds d'Investissement Spécialisé « NEXT CAP FUND », des compartiments « NEW ERA LOCAL FUND » et « NEW ERA INTERNATIONAL FUND » du Fonds d'Investissement Spécialisé « NEW ERA FUND » et des compartiments « 216 CAPITAL FUND II – Dinars » et « 216 CAPITAL FUND II – Euros » du Fonds d'Investissement Spécialisé « 216 CAPITAL FUND II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45. Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
101.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

				MANAGEMENT	
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis

				UGFS NA	
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



BH BANK

Société Anonyme au capital de 238 000 000 Dinars
Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080 - Tunis
Identifiant unique : N° 0024588W

Emission d'un Emprunt Obligataire

«BH BANK 2025-1 »

De 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BH BANK réunie le **27 avril 2024** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le **30 mai 2024**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **50 MDT susceptible d'être porté à un maximum de 70 MDT**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs à la Direction Générale de la banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions définitives ainsi que les modalités en fonction de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire « BH BANK 2025-1 », sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **50 MDT susceptible d'être porté à un maximum de 70 MDT**, et ce selon les conditions suivantes:

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	TMM +2,15%	Constant par 1/5
B	5 ans	10,05%	Constant par 1/5
C	7 ans	TMM +2,30%	Constant par 1/7
D	7 ans	10,20%	Constant par 1/7
E	7 ans dont 2 années de grâce	TMM +2,35%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

➤ **Montant :**

Le montant total du présent emprunt est fixé à **50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars**, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «BH BANK 2025-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

➤ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **17/02/2025** auprès des guichets de la BH BANK, et clôturés au plus tard le **17/03/2025**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17/04/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

➤ **But de l'émission :**

L'émission de l'emprunt obligataire « **BH BANK 2025-1** » a pour objectifs de :

- Renforcer ses ressources longues afin de préserver ses équilibres en matière emplois-ressources ;
- Assurer un certain équilibre entre les ressources et les emplois ;
- Respecter les ratios réglementaires ;
- Assurer un meilleur financement des crédits à moyen et à long terme ;
- Financer des crédits sur des ressources de même maturité pour adosser respectivement les ressources à moyen et long terme aux emplois à moyen et long terme et préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.
- Développer son offre de produits et services ainsi que le financement de ses investissements.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- ### ➤ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.

- **Dénomination de l'emprunt** : BH BANK 2025-1
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par la BH BANK.
- **Prix de souscription et d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2025**, seront décomptés et payés à cette date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **17/03/2025** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :
Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans** :
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,15% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **215 points de base**.
Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.
 - **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans** :
- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,05% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,30% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,20% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,35% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **235 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations émises relatives aux catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations émises relatives aux catégories C et D seront remboursable à partir de la 1^{ère} année et sont amortissables d'un montant annuel de **14,3 DT** par obligation jusqu'à la 6^{ème} année et de **14,2 DT** par obligation à la 7^{ème} année.

Les obligations émises relatives à la catégorie E sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 DT** par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/03/2030** pour les catégories A et B et le **17/03/2032** pour les catégories C, D et E.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Paieiment :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 mars** de chaque année.

Pour les catégories A, B, C et D, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/03/2026**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/03/2026** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/03/2028**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,05% l'an** pour la catégorie **B** et de **10,20% l'an** pour la catégorie **D**, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,980% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,13% pour la catégorie A, de 10,28% pour la catégorie C et de 10,33% pour la catégorie E. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,15%** pour la catégorie **A**, de **2,30%** pour la catégorie **C** et **2,35%** pour la catégorie **E**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire sont émises selon 5 catégories :

- ✓ Catégorie A: 5 ans ;
- ✓ Catégorie B: 5 ans;
- ✓ Catégorie C: 7 ans;
- ✓ Catégorie D: 7 ans;
- ✓ Catégorie E: 7 ans dont 2 années de grâce ;

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de vie moyenne et par catégorie de:

- ✓ Catégorie A : 3 ans ;
- ✓ Catégorie B : 3 ans ;
- ✓ Catégorie C : 4 ans ;
- ✓ Catégorie D : 4 ans ;
- ✓ Catégorie E : 5 ans ;

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **2,659 ans** pour la catégorie B ;
- **3,339 ans** pour la catégorie D.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.
- **Garantie :** Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BH BANK 2025-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2024

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 29 Mai 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 10 649 752,176 TND, un actif net de 10 610 677,774 TND et un bénéfice net trimestriel de 152 963,257 TND.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 31 Décembre 2024 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 1 550 000 DT relatif à des Billets de trésorerie échus et impayés détaillés par émetteur comme suit :

- **GROUPE LOUKIL : 750 000 DT**
- **ELECTROSTAR : 800 000 DT**

Les difficultés financières importantes du groupe LOUKIL et de la société ELECTORSTAR nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces derniers à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans de 50% de ces encours impayés.

Au 31 Décembre 2024, ce risque est couvert à hauteur de 393 413,986 TND.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal

de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, 31 janvier 2025

**Le Commissaire aux Comptes
BDO TUNISIE**

Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-24	31-déc.-23
Portefeuille-titres	3.1	5 033 895,258	7 022 970,801
Obligations de sociétés		1 515 170,400	2 484 215,061
Emprunts d'Etat		3 297 471,858	4 003 178,390
Titres des Organismes de Placement Collectif		221 253,000	535 577,350
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 423 256,916	4 009 918,870
Placements monétaires		2 931 200,709	2 380 687,006
Disponibilités		1 492 056,207	1 629 231,864
Créances d'exploitation	3.5	1 192 600,002	1 348 999,848
Total Actif		10 649 752,176	12 381 889,519
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-
Opérateurs Créditeurs	3.6	21 906,386	22 508,089
Autres créditeurs divers	3.7	17 168,016	20 711,140
Total Passif		39 074,402	43 219,229
Actif net		10 610 677,774	12 338 670,290
Capital	3.8	10 189 287,928	11 821 929,953
Sommes distribuables	3.11	421 389,846	516 740,337
Sommes distribuables des exercices antérieurs		88,570	46,930
Sommes distribuables de la période		421 301,276	516 787,267
Actif net		10 610 677,774	12 338 670,290
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 649 752,176	12 381 889,519

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Revenus du portefeuille titres	3.2	95 061,210	394 535,024	112 306,027	439 228,348
Dividendes		-	-	-	-
Revenus des obligations		59 000,945	282 593,212	121 683,868	169 225,462
Revenus des emprunts d'Etat		36 060,265	111 941,812	- 9 377,841	270 002,886
Revenus des placements monétaires	3.4	109 282,305	319 546,720	94 186,150	338 166,432
Revenus des billets de trésorerie		25 175,533	105 567,501	26 224,104	116 364,965
Revenus des certificats de dépôt		12 288,065	12 288,065	-	-
Revenus des comptes à vue		35 174,187	89 938,674	38 651,553	127 331,810
Revenus des prises en pensions		31 779,205	106 887,165	29 310,493	94 469,657
Revenus des dépôts a terme		4 865,315	4 865,315	-	-
Total des revenus des placements		204 343,515	714 081,744	206 492,177	777 394,780
Charges de gestion des placements	3.9	-21 906,385	- 79 528,271	-22 508,086	- 86 376,829
Revenus nets des placements		182 437,130	634 553,473	183 984,091	691 017,951
Autres charges	3.10	- 48 071,388	- 186 317,551	- 47 855,962	- 175 788,640
Résultat d'exploitation		134 365,742	448 235,922	136 128,129	515 229,311
Régularisation du résultat d'exploitation		- 27 513,838	- 26 934,646	-18 328,467	1 557,956
Sommes distribuables de la période		106 851,904	421 301,276	117 799,662	516 787,267
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		27 513,838	26 934,646	18 328,467	-1 557,956
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		- 9 823,055	7 758,462	17 737,738	18 147,922
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		28 428,994	51 695,561	4 126,039	5 488,089
Frais de négociation de titres		- 8,424	- 12,734	- 1,016	- 2,259
Résultat de la période		152 963,257	507 677,211	157 990,890	538 863,063

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er Octobre au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 décembre 2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	152 963,257	507 677,211	157 990,890	538 863,063
Résultat d'exploitation	134 365,742	448 235,922	136 128,129	515 229,311
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(9 823,055)	7 758,462	17 737,738	18 147,922
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	28 428,994	51 695,561	4 126,039	5 488,089
Frais de négociation de titres	(8,424)	(12,734)	(1,016)	(2,259)
Distributions de dividendes	0,000	(516 661,785)	0,000	(542 229,371)
Transaction sur capital	(372 892,134)	(1 719 007,942)	(449 187,488)	982 571,946
Souscription	10 726 476,701	32 246 065,199	11 868 406,691	50 578 450,498
Capital	10 464 000,000	31 929 200,000	11 612 300,000	50 223 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(88 536,714)	(329 567,529)	(164 183,753)	(774 625,411)
Régularisation des sommes distribuables	351 013,415	646 432,728	420 290,444	1 129 975,909
Rachat	11 099 368,835	33 965 073,141	12 317 594,179	49 595 878,552
Capital	10 809 800,000	33 639 600,000	12 049 000,000	49 223 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	(88 961,400)	(347 884,215)	(170 023,020)	(755 647,007)
Régularisation des sommes distribuables	378 530,235	673 357,356	438 617,199	1 128 425,559
Variation de l'actif net	(219 928,877)	(1 727 992,516)	(291 196,598)	979 205,638
Actif net				
En début de période	10 830 606,651	12 338 670,290	12 629 866,888	11 359 464,652
En fin de période	10 610 677,774	10 610 677,774	12 338 670,290	12 338 670,290
Nombre d'actions				
En début de période	106 140	119 786	124 153	109 786
En fin de période	102 682	102 682	119 786	119 786
Valeur liquidative	103,335	103,335	103,005	103,005
Taux de rendement de la période	1,270%	4,510%	1,255%	4,325%

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 31 Décembre 2024

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :

- o BTA 7.2% MAI 2027
- o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat
3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2024	% actif
	<u>Titres OPCVM</u>	1 500	221 145,000	221 253,000	2,078%
TNHPCWCMIN03	FCP WAFA CAPITALISATION	1 500	221 145,000	221 253,000	2,078%
	<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		1 460 000,000	1 515 170,400	14,227%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 635	400 000,000	426 628,000	4,006%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2	3 000	240 000,000	243 278,400	2,284%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	2 000	160 000,000	171 384,000	1,609%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	7 500	600 000,000	608 496,000	5,714%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	60 000,000	65 384,000	0,614%
	<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		2 716 210,000	3 297 471,858	30,963%
	<u>Obligations de l'Etat</u>		1 500 000,000	1 977 724,428	18,571%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	4 485	448 500,000	467 089,428	4,386%
	EMPRUNT NATIONAL 2024 T4 CC	15 000	1 500 000,000	1 510 635,000	14,185%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 216 210,000	1 319 747,430	12,392%
	BTA 7.2% FEVRIER 2027	590	542 775,000	594 322,687	5,581%
	BTA 7.2% MAI 2027	735	673 435,000	725 424,743	6,812%
	TOTAL		4 397 355,000	5 033 895,258	47,268%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 394 535,024 DT pour la période du 01/01 au 31/12/2024 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	95 061,210	394 535,024	112 306,027	439 228,348
Revenus des obligations de sociétés	59 000,945	282 593,212	121 683,868	169 225,462
- intérêts	59 000,945	282 593,212	121 683,868	169 225,462
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	36 060,265	111 941,812	-9 377,841	270 002,886
- intérêts	36 060,265	111 941,812	-9 377,841	270 002,886
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	95 061,210	394 535,024	112 306,027	439 228,348

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 4 423 256,916 TND se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
	Placements monétaires		2 901 550,457	2 931 200,709	27,524%
	Emetteur CME				
	Billets de trésorerie		144 965,179	147 599,413	1,386%
TN7WHDUQRAQ4	CME 140J 02/10/2024	1	96 718,167	98 819,891	0,928%
TN83LKR6A5X6	CME150J 15/11/2024	1	48 247,012	48 779,522	0,458%
	Emetteur STIP				
	Billets de trésorerie		770 009,505	779 872,143	7,323%
TNDPANOIHJIO	STIP 100J 22/10/2024	1	194 734,721	198 436,539	1,863%
TNRZ57Q9EO36	STIP 150J 08/11/2024	1	48 057,483	48 734,668	0,458%
TN4ZAOH3N4L9	STIP 150J 11/11/2024	1	144 059,406	146 012,084	1,371%
TNGGHTN0H81	STIP 160J 27/11/2024	1	383 157,895	386 688,852	1,371%
	Cert. de dépôt	1	986 575,773	998 863,838	9,379%
TNUGURFAF538	CD BTL 60J 07/11/2024	1	986 575,773	998 863,838	9,379%
	Dépôt à terme		1 000 000,000	1 004 865,315	9,436%
	DAT TSB 90J 10/12/2024	1	1 000 000,000	1 004 865,315	9,436%
	Disponibilités		1 492 056,207	1 492 056,207	14,010%
	Dépôts à vue		1 492 056,207	1 492 056,207	14,010%
	TOTAL		4 393 606,664	4 423 256,916	41,534%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 319 546,720 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	25 175,533	105 567,501	26 224,104	116 364,965
Intérêts des certificats de dépôt	12 288,065	12 288,065	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	35 174,187	89 938,674	38 651,553	127 331,810
Revenus des prises en pensions	31 779,205	106 887,165	29 310,493	94 469,657
Revenus des dépôts a terme	4 865,315	4 865,315	0,000	0,00
TOTAL	109 282,305	319 546,720	94 186,150	338 166,432

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 192 600,002 TND au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	913,988	907,129
Agios créditeurs à recevoir	35 100,000	31 200,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL & ELECTROSTAR "	1 550 000,000	1 550 000,000
Provision Pour dépréciation BT *	- 393 413,986	- 233 107,281
TOTAL	1 192 600,002	1 348 999,848

**AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de :*

- l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.12.2024 à 750 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021 ;

-- l'encours impayés / ELECTTORSTAR qui s'élève au 31.12.2024 à 800 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 03/04/2023 ;

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 21 906, 386 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Rémunération Distributeurs	7 823,710	8 038,605
Rémunération Gestionnaire	9 388,451	9 646,320
Rémunération Dépositaire	4 694,225	4 823,164
TOTAL	21 906,386	22 508,089

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 17 168,016 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Redevance CMF	1 056,934	1 040,369
Provision jeton de présence	5 999,838	10 405,732
Honoraires commissaire aux comptes	9 916,831	9 095,820
TCL	194,413	169,219
TOTAL	17 168,016	20 711,140

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2024	
Montant (en nominal)	11 978 600,000
Nombre de titres	119 786
Nombre d'actionnaires	245
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	31 929 200,000
Nombre de titres émis	319 292
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	33 639 600,000
Nombre de titres rachetés	336 396
Capital au 31/12/2024	
Montant (en nominal)	10 268 200,000
Sommes non distribuables	-78 912,072
Montant du capital au 31/12/2024	10 189 287,928
Nombre de titres	
Nombre d'actionnaires	191

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2024 :

Désignation	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	-14 546,811	14 654,811
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	22 305,273	3 493,111
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	36 157,261	3 428,139
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	15 538,300	2 059,950
Frais négociation de titres	-12,734	-2,259
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	59 441,289	23 633,752
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-156 670,047	-161 325,395
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-329 567,529	-774 625,411
Régularisations sommes non distribuables rachats	347 884,215	755 647,007
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-78 912,072	-156 670,047

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 79 528,271 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	7 823,708	28 402,949	8 038,603	30 848,866
Rémunération gestionnaire (TSI)	9 388,452	34 083,537	9 646,319	37 018,633
Rémunération dépositaire (TSB)	4 694,225	17 041,785	4 823,164	18 509,330
TOTAL	21 906,385	79 528,271	22 508,086	86 376,829

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 à 186 317,551 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2024	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023
Rémunération commissaire aux comptes	2 729,811	11 231,022	2 419,692	11 355,263
Redevance CMF	3 129,417	11 360,934	3 215,372	12 339,266
Jetons de présence	1 508,156	1 594,106	1 512,296	10 405,522
Contribution conjoncturelle	-	400,000	-	400,000
Autres impôts	408,330	1 424,784	412,927	1 551,171
Dotations aux amortissement et provisions	40 295,674	160 306,705	40 295,675	139 737,418
TOTAL	48 071,388	186 317,551	47 855,962	175 788,640

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2024 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	78,552	173,465	-163,447	88,570
Exercice n	448 235,922	646 259,263	-673 193,909	421 301,276
Sommes Distribuables				421 389,846

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2024, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

GENERALE OBLIG SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.363.405, un actif net de D : 10.328.793 et un bénéfice de la période de D : 162.785.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 49,91% du total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 50,07% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 21 Janvier 2025

Le commissaire aux comptes :

FINOR
Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	5 171 894,634	5 140 268,503
Obligations et valeurs assimilées		4 671 673,269	4 640 976,507
Titres des Organismes de Placement Collectif		500 221,365	499 291,996
Placements monétaires et disponibilités		5 188 725,686	5 032 552,882
Placements monétaires	5	3 734 834,835	2 986 670,966
Disponibilités		1 453 890,851	2 045 881,916
Créances d'exploitation	6	2 784,927	7 120,266
TOTAL ACTIF		10 363 405,247	10 179 941,651
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 517,306	21 069,104
Autres créditeurs divers	8	13 095,202	13 915,071
TOTAL PASSIF		34 612,508	34 984,175
ACTIF NET			
Capital	9	9 801 294,814	9 639 352,398
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		527 497,925	505 605,078
ACTIF NET		10 328 792,739	10 144 957,476
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 363 405,247	10 179 941,651

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>du 01/10/2024</i>	<i>du 01/01/2024</i>	<i>du 01/10/2023</i>	<i>du 01/01/2023</i>
		<i>au 31/12/2024</i>	<i>au 31/12/2024</i>	<i>au 31/12/2023</i>	<i>au 31/12/2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	85,578.987	342,913.537	96,612.825	427,136.282
Revenus des obligations et valeurs assimilées		85,578.987	331,335.297	96,612.825	416,731.962
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	11,578.240	-	10,404.320
Revenus des placements monétaires	11	46,137.712	210,767.791	61,838.547	204,931.412
Revenus des prises en pension	12	11,799.468	73,545.886	-	2,295.600
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		143,516.167	627,227.214	158,451.372	634,363.294
Charges de gestion des placements	13	(17,063.998)	(66,852.666)	(16,619.907)	(69,587.710)
REVENU NET DES PLACEMENTS		126,452.169	560,374.548	141,831.465	564,775.584
Autres charges	14	(5,644.633)	(22,770.227)	(5,585.777)	(23,161.248)
RESULTAT D'EXPLOITATION		120,807.536	537,604.321	136,245.688	541,614.336
Régularisation du résultat d'exploitation		2,109.787	(10,106.396)	(10,668.330)	(36,009.258)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		122,917.323	527,497.925	125,577.358	505,605.078
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2,109.787)	10,106.396	10,668.330	36,009.258
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		40,477.507	101,672.952	-	67,944.111
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1,499.598	(20,511.032)	7,142.992	(13,972.311)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		162,784.641	618,766.241	143,388.680	595,586.136

GO SICAV

16, Avenue Jean Jaurès

1001 - Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>du 01/10/2024</i>	<i>du 01/01/2024</i>	<i>du 01/10/2023</i>	<i>du 01/01/2023</i>
	<i>au 31/12/2024</i>	<i>au 31/12/2024</i>	<i>au 31/12/2023</i>	<i>au 31/12/2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT				
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	162,784.641	618,766.241	143,388.680	595,586.136
Résultat d'exploitation	120,807.536	537,604.321	136,245.688	541,614.336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,499.598	(20,511.032)	7,142.992	(13,972.311)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	40,477.507	101,672.952	-	67,944.111
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	102,780.157	(434,930.978)	(326,768.346)	(1,941,485.706)
Souscriptions				
- Capital	4,217,366.828	17,613,506.735	16,697,636.589	47,134,057.314
- Régularisation des sommes non distribuables	245,905.109	956,349.537	1,036,908.536	2,841,733.300
- Régularisation des sommes distribuables	211,997.368	509,919.578	847,588.947	1,441,962.536
Rachats				
- Capital	(4,121,795.458)	(18,014,054.377)	(16,995,428.199)	(48,931,024.092)
- Régularisation des sommes non distribuables	(240,806.109)	(980,626.477)	(1,055,216.942)	(2,950,242.970)
- Régularisation des sommes distribuables	(209,887.581)	(520,025.974)	(858,257.277)	(1,477,971.794)
VARIATION DE L'ACTIF NET	265,564.798	183,835.263	(183,379.666)	(1,345,899.570)
ACTIF NET				
En début de période	10,063,227.941	10,144,957.476	10,328,337.142	11,490,857.046
En fin de période	10,328,792.739	10,328,792.739	10,144,957.476	10,144,957.476
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	69,074	72,822	75,212	87,244
En fin de période	69,796	69,796	72,822	72,822
VALEUR LIQUIDATIVE	147.985	147.985	139.312	139.312
TAUX DE RENDEMENT	1.58%	6.23%	1.45%	5.77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 Décembre 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 5.171.894,634 , s'analysant ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilés</u>		4 533 978,500	4 671 673,269	45,23%
	Obligations des sociétés		4 533 978,500	4 671 673,269	45,23%
TN0003400405	EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	19 860,000	20 332,708	0,20%
TN0003400660	EO AMEN BANK SUB 2020 B	5 000	200 000,000	213 031,987	2,06%
TN0003600509	EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	160 000,000	167 733,862	1,62%
TN0003600640	EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	20 000,000	21 283,712	0,21%
TN0004700811	EO ATL 2020-1	5 000	100 000,000	101 738,302	0,98%
TNFUHZ3R7VR5	EO ATL 2021/1	5 000	300 000,000	322 285,105	3,12%
TN4J4VCBM140	EO ATL 2022/1	2 000	120 000,000	122 000,071	1,18%
TNMA55MMDD46	EO ATL 2023/1	1 000	80 000,000	85 728,525	0,83%
TNTUDMZLCA16	EO ATL 2024/2	4 000	400 000,000	402 087,014	3,89%
TN0004620134	EO BTK 2009	1 000	6 618,500	7 017,797	0,07%
TN3Z8BRRN997	EO BTK 2024/1	2 000	200 000,000	200 643,770	1,94%
TN0004201471	EO CIL 2020/1	10 000	100 000,000	100 622,536	0,97%
TN0003900263	EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	87 500,000	89 046,521	0,86%
TNSH8NXC1WC4	EO BH SUB 2021/2	5 000	250 000,000	254 270,460	2,46%
TN0007780067	EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	200 000,000	209 306,302	2,03%
TN0002102150	EO TLF 2021-1	1 500	60 000,000	63 329,359	0,61%
TNYJL6N2AEP6	EO TLF 2022/1 TF	2 000	120 000,000	126 767,808	1,23%
TNXIY8MEDJE3	EO TLF 2022/2	4 000	240 000,000	243 787,398	2,36%
TN0002601060	EO SUB STB 2021/1	5 000	300 000,000	319 168,525	3,09%
TN4J4VCBM14	EO TJR LEASING 2022/1	9 500	570 000,000	582 618,082	5,64%
TNEDMOU67Y09	EO TAYSIR 2024-1 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 018 873,425	9,86%
	<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		492 809,505	500 221,365	4,84%
	Titres des OPCVM		492 809,505	500 221,365	4,84%
TN0VYWALSB95	FCP AMANETT	4 515	492 809,505	500 221,365	4,84%
	TOTAL		5 026 788,005	5 171 894,634	50,07%
	Pourcentage par rapport à l'Actif				49,91%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 3.734.834,835, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Créances sur opérations de pensions livrées		749 226,400	749 534,301	7,26%
	Pension Livrée Amen Bank 7,50% au 09/01/2025 pour 10 jours		749 226,400	749 534,301	7,26%
	Certificats de dépôt	3 000 000	2 980 759,018	2 985 300,534	28,90%
TNT3ZQQOK9A4	Certificat de dépôt BTL au 22/01/2025 à 9,99% pour 30 jours	1 000 000	993 394,982	995 376,486	9,64%
TNK4L7UABE11	Certificat de dépôt TSB au 24/01/2025 à 9,74% pour 30 jours	1 000 000	993 558,947	995 061,860	9,63%
TNVT7WIWGQ38	Certificat de dépôt ATB au 23/01/2025 à 9,74% pour 30 jours	500 000	496 779,473	497 638,280	4,82%
TNHGO0MFOOF5	Certificat de dépôt BNA au 29/01/2025 à 8,99% pour 30 jours	500 000	497 025,616	497 223,908	4,81%
	TOTAL		3 729 985,418	3 734 834,835	36,16%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				36,04%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 2.784,927 contre D : 7.120,266 au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	2 784,927	7 120,266
Total	<u>2 784,927</u>	<u>7 120,266</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 21.517,306 contre D : 21.069,104 au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du dépositaire	5 948,952	5 948,890
Rémunération du gestionnaire	15 568,354	15 120,214
Total	<u>21 517,306</u>	<u>21 069,104</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à D : 13.095,202 contre D : 13.915,071 au 31/12/2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 335,630	5 194,728
CMF	951,243	912,014
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329
	13 095,202	13 915,071

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2023

Montant	9 639 352,398
Nombre de titres	72 822
Nombre d'actionnaires	355

Souscriptions réalisées

Montant	17 613 506,735
Nombre de titres émis	133 064
Nombre d'actionnaires nouveaux	101

Rachats effectués

Montant	(18 014 054,377)
Nombre de titres rachetés	(136 090)
Nombre d'actionnaires sortants	(120)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(3 267,342)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 511,032)
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	101 672,952
Résultat incorporé à la VL (A)	505 605,078
Régularisation du résultat incorporé à la VL	(21 009,598)

Capital au 31-12-2024

Montant	9 801 294,814
Nombre de titres	69 796
Nombre d'actionnaires	336

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2024.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 85.578,987 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2024, contre D : 96.612,825 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	85 578,987	331 332,323	96 611,224	416 722,650
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts (Emprunt National)	-	2,974	1,601	9,312
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>				
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>				
- Dividendes	-	11 578,240	-	10 404,320
Total	85 578,987	342 913,537	96 612,825	427 136,282

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2024 à D : 46.137,712, contre D : 61.838,547 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des dépôts à vue	4 755,989	23 493,169	7 823,645	28 596,087
Intérêts des certificats de dépôts	41 381,723	187 274,622	54 014,902	176 335,325
Total	46 137,712	210 767,791	61 838,547	204 931,412

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des pensions livrées	11 799,468	73 545,886	-	2 295,600
Total	11 799,468	73 545,886	-	2 295,600

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 à D : 17.063,998, contre D : 16.619,907 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Commission de gestion de la CGI	15 568,354	60 902,604	15 120,215	63 637,845
Rémunération du dépositaire	1 495,644	5 950,062	1 499,692	5 949,865
Total	17 063,998	66 852,666	16 619,907	69 587,710

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 à D : 5.644,633, contre D : 5.585,777 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2023, se détaillant ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/10 au 31/12/2023	du 01/01 au 31/12/2023
Honoraires commissaire aux comptes	3 016,404	12 000,042	3 024,684	12 000,105
Redevance CMF	2 616,533	10 235,743	2 541,215	10 695,459
Contribution Sociale de Solidarité	-	400,000	-	400,000
Autres	11,696	134,442	19,878	65,684
Total	5 644,633	22 770,227	5 585,777	23 161,248

Note 15 : Autres informations

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 219.970.194 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Octobre 2024 au 31 Décembre 2024 de 3.321.027 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs

assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté le ratio de composition des actifs en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 31,26 % de l'actif total tandis que le Ratio d'investissements en valeurs mobilières est de 68,74% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80%.

Par ailleurs, les actions en d'autres OPCVM représentent 5,04% de l'actif net, légèrement au-delà du ratio réglementaire 5 %.

Tunis, le 27 Janvier 2025
Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

BILAN**Au 31 Décembre 2024****(Unité : TND)**

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	121 677 675	119 421 852
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	11 054 401	7 219 814
b - Obligations	4-1-2	90 868 244	92 721 119
c – BTA	4-1-3	19 755 030	19 480 919
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	98 286 433	63 547 951
a - Placement monétaires	4-2-1	29 522 872	14 074 926
b – Disponibilités	4-2-2	68 763 561	49 473 025
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	6 086	10 868
TOTAL ACTIF		219 970 194	182 980 671
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	328 896	278 347
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	101 558	49 492
TOTAL PASSIF	4-4	430 454	327 839
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 –Capital	4-5	206 120 600	171 581 154
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	13 419 140	11 071 678
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		2 394	-
b – Résultat distribuable de la période		13 024 647	11 955 082
c - Régul résultat distribuables de la période		392 099	(883 404)
ACTIF NET		219 539 740	182 652 832
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		219 970 194	182 980 671

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2024 (Unité : TND)

		Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	1 830 790	7 743 381	1 932 255	8 094 012
a - Dividendes		-	434 963	-	461 982
b - Revenus des obligations		1 569 621	6 268 946	1 671 086	6 591 107
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		261 169	1 039 472	261 169	1 040 923
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	2 094 828	6 926 088	1 422 126	5 337 132
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 925 618	14 669 469	3 354 381	13 431 144
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(367 280)	(1 342 110)	(316 755)	(1 240 563)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 558 338	13 327 359	3 037 626	12 190 581
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(81 394)	(302 712)	(60 273)	(235 499)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 476 944	13 024 647	2 977 353	11 955 082
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	(155 917)	392 099	(763 085)	(883 404)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 321 027	13 416 746	2 214 268	11 071 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		155 917	(392 099)	763 085	883 404
* Variation des +/- values potentielles sur titres		246 943	528 864	176 941	443 749
* +/- values réalisées sur cession des titres		12 260	47 904	65 111	(55 693)
* Frais de négociation de titres		(9 362)	(21 445)	(2 993)	(29 490)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 726 785	13 579 970	3 216 412	12 313 648

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Octobre au 31 Décembre 2024 (Unité : TND)

	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	3 726 785	13 579 970	3 216 412	12 313 648
a - Résultat d'exploitation	3 476 944	13 024 647	2 977 353	11 955 082
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	246 943	528 864	176 941	443 749
c - +/- values réalisées sur cession de titres	12 260	47 904	65 111	(55 693)
d - Frais de négociation de titres	(9 362)	(21 445)	(2 993)	(29 490)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>				
a – Souscriptions	43 373 861	171 859 421	25 168 156	153 250 328
* Capital	38 566 893	156 315 796	23 853 583	145 919 735
* Régularisation des sommes non distrib.	2 505 702	10 073 767	5 065	3 506 698
* Régularisations des sommes distrib.	2 301 266	5 469 858	1 309 508	3 823 895
b – Rachats	(44 481 265)	(148 552 483)	(37 870 032)	(146 873 270)
* Capital	(39 453 542)	(134 772 342)	(35 781 263)	(139 836 349)
* Régularisation des sommes non distrib.	(2 570 527)	(8 704 776)	(16 177)	(2 329 622)
* Régularisations des sommes distrib.	(2 457 196)	(5 075 365)	(2 072 592)	(4 707 299)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 619 381	36 886 908	(9 485 464)	18 690 706
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	216 920 359	182 652 832	192 138 296	163 962 126
b - En fin de période	219 539 740	219 539 740	182 652 832	182 652 832
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	1 417 868	1 254 067	1 341 331	1 200 708
b - En fin de période	1 411 398	1 411 398	1 254 067	1 254 067
Valeur liquidative début de période (en dinar)	152,991	145,648	143,245	136,555
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	155,548	155,548	145,648	145,648
Taux de rendement	1,67%	6,80%	1,68%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2024

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Décembre 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2024, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 121 677 675 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
	Obligations		28 586 732	30 007 773	13,64%	13,67%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	3 200 000	3 412 368	1,55%	1,55%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 611 563	1 688 551	0,77%	0,77%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	700 379	745 155	0,34%	0,34%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 200 000	1 288 887	0,59%	0,59%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	0,93%	0,93%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 052 027	0,48%	0,48%
-	ATL 2024-2	10 000	1 000 000	1 004 991	0,46%	0,46%
TNO6A12ZFOD3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A	7 000	700 000	746 187	0,34%	0,34%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	522 356	0,24%	0,24%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 623 296	0,74%	0,74%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 566 595	0,71%	0,71%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	400 000	410 656	0,19%	0,19%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 037 874	0,47%	0,47%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	550 000	583 721	0,27%	0,27%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	75 600	76 155	0,03%	0,03%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 808 090	2,19%	2,19%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 128 490	1 198 852	0,55%	0,55%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 018 635	0,46%	0,46%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	200 000	208 555	0,09%	0,09%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	200 000	216 783	0,10%	0,10%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	520 000	544 803	0,25%	0,25%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	6 680	267 200	270 873	0,12%	0,12%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	344 000	363 015	0,17%	0,17%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	600 000	633 708	0,29%	0,29%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	609 337	0,28%	0,28%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	4 038	403 800	437 610	0,20%	0,20%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	526 485	0,24%	0,24%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	285 700	298 374	0,14%	0,14%
	Emprunt National		58 969 161	60 860 471	27,67%	27,72%
TNPSLOPEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	109 717	0,05%	0,05%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 635	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	520 725	0,24%	0,24%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 211 779	2,82%	2,83%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 428 370	5,65%	5,66%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 146 972	2,79%	2,80%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 247 737	4,66%	4,67%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 429	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 488 502	1,13%	1,13%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif net
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 574 422	4,81%	4,82%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	3 904 928	1,78%	1,78%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 024 113	0,47%	0,47%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	504 820	0,23%	0,23%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	46 971	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	756 644	0,34%	0,34%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	766 292	0,35%	0,35%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	524 164	0,24%	0,24%
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	47 387	0,02%	0,02%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	13 300	127 946	134 341	0,06%	0,06%
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	251 199	0,11%	0,11%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 000	600 000	641 241	0,29%	0,29%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	35 000	3 500 000	3 519 082	1,60%	1,60%
	Bons du trésor assimilables		17 944 000	19 755 030	8,97%	9,00%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 611 527	0,72%	0,74%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	18 143 503	8,25%	8,26%
	Titres OPCVM		10 484 443	11 054 401	5,04%	5,04%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	66 053	6 984 198	7 029 690	3,20%	3,20%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	4 024 711	1,84%	1,84%
	Total du portefeuille-titres		115 984 336	121 677 675	55,32%	55,43%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Actions SICAV	10 484 443	6 904 609
Différence d'estimation sur actions SICAV	569 958	315 205
Total	11 054 401	7 219 814

4-1-2 Obligations

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Obligations Coût d'entrée	87 555 893	89 246 941
Intérêts courus à l'achat/obligations	24 345	43 474
Intérêts courus	3 283 015	3 426 131
Intérêts intercalaires courus	4 991	4 573
Total	90 868 244	92 721 119

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	17 944 000
Intérêts courus	782 822	782 822
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	1 028 208	754 097
Total	19 755 030	19 480 919

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 29 522 872 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Vale au 31/12/2024	% Actif
	Certificats de dépôts STB	13 969 625	13 982 642	6,36%
TNOSFES0VFH2	Certificat de dépôt au 03/01/25 (taux 9,79% 10 jours)	9 978 303	9 991 321	4,54%
TNCCUGD2KN95	Certificat de dépôt au 09/01/25 (taux 9,79% 10 jours)	3 991 322	3 991 321	1,82%
	Créance sur opération de pension livrée	14 999 872	15 540 230	7,06%
	P.L BNA au 29/01/25 (Taux de 9,33% 167 jours) 15 701 BTA 6,6% ; Mars 2027	14 999 872	15 540 230	7,06%
	Total	28 969 497	29 522 872	13,42%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 68 763 561 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Avoir en banque	31 686 958	18 369 600
Comptes à terme STB*	37 076 603	31 103 425
Total	68 763 561	49 473 025

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif
Compte à terme au 02/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 012 445	0,91%
Compte à terme au 04/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 011 587	0,91%
Compte à terme au 06/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	2 000 000	2 010 729	0,91%
Compte à terme au 16/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	6 000 000	6 019 312	2,74%
Compte à terme au 24/03/25 (taux 9,79% 90 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 25/03/25 (taux 9,79% 91 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 26/03/25 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 003 862	1,37%
Compte à terme au 27/03/25 (taux 9,79% 92 jours)	3 000 000	3 003 219	1,37%
Compte à terme au 30/03/25 (taux 9,79% 94 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 31/03/25 (taux 9,79% 95 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 01/04/25 (taux 9,79% 96 jours)	3 000 000	3 002 575	1,36%
Compte à terme au 03/04/25 (taux 9,79% 94 jours)	4 000 000	4 000 000	1,83%
Comptes à terme STB	37 000 000	37 076 603	16,86%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	6 086	10 868
Total	6 086	10 868

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Gestionnaire	94 466	81 908
Commission réseau	152 329	122 112
Commission dépositaire	82 101	74 327
Total	328 896	278 347

4- 4 -2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 101 558 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
CMF	19 321	16 801
ETAT	36 334	32 691
Commissaire aux comptes	45 903	-
Total	101 558	49 492

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-10-2024 au 31-12-2024 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-10-2023 au 31-12-2023 se détaillent ainsi :

Libellé	2024	2023
Capital au 1^{er} Octobre		
Montant	206 822 234	183 280 886
Nombre d'actions	1 417 868	1 341 331
Nombre d'actionnaires	1 665	1 608
Souscriptions réalisées		
Montant	38 566 893	23 853 583
Nombre d'actions émises	281 428	174 515
Nombre d'actionnaires entrants	79	66
Rachats effectués		
Montant	39 453 542	35 781 263
Nombre d'actions rachetées	287 898	261 779
Nombre d'actionnaires sortants	86	91
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	246 943	176 941
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	12 260	65 111
Frais de négociation de titres	(9 362)	(2 993)
Résultat capitalisé		
Régularisation des sommes non distribuables	(64 825)	(11 112)
Capital au 31 Décembre		
Montant	206 120 600	171 581 154
Nombre d'actions	1 411 398	1 254 067
Nombre d'actionnaires	1658	1 583

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31/12/2024 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	2 394	2 394
Sommes distribuables exercice en cours	13 024 647	392 099	13 416 746
Total	13 024 647	394 493	13 419 140

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 1 830 790 DT pour la période allant du 01-10-2024 au 31-12-2024, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenues des titres OPCVM	-	434 963	-	461 982
Intérêts des obligations	1 569 621	6 268 946	1 671 086	6 591 107
Revenus des Emprunts d'Etat	261 169	1 039 472	261 169	1 040 923
Total	1 830 790	7 743 381	1 932 255	8 094 012

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-10-2024 au 31-12-2024 un montant de 2 094 828 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôts	867 883	2 489 330	447 084	2 101 580
Intérêts des comptes à terme	798 220	2 865 907	524 251	1 510 668
Intérêts des comptes de dépôt	33 087	66 034	34 928	61 558
Revenus des prises en pension	395 638	1 504 817	415 863	1 663 326
Total	2 094 828	6 926 088	1 422 126	5 337 132

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-10-2024 au 31-12-2024 à 367 280 DT et se détaille comme suit

Désignation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	282 522	1 032 392	243 657	954 279
Rémunération réseau	42 379	154 859	36 549	143 142
Rémunération du dépositaire	42 379	154 859	36 549	143 142
Total	367 280	1 342 110	316 755	1 240 563

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-10-2024 au 31-12-2024 à 81 394 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevances CMF	56 505	206 478	48 732	190 856
Impôt et taxes	13 262	50 233	11 364	44 441
Honoraires commissaire aux comptes	11 570	45 903	-	-
Autres charges	57	98	177	202
Total	81 394	302 712	60 273	235 499

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-10-2024 au 31-12-2024 à un solde créditeur de 155 917 DT et se détaille comme suit

Désignation	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	2 300 791	5 458 141	1 309 508	3 823 895
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(2 456 708)	(5 066 042)	(2 072 593)	(4 707 299)
Total	(155 917)	392 099	(763 085)	(883 404)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 31-12-2024 s'élève à 1 032 392 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au 31-12-2024 s'élève à 154 859 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net.

La rémunération du distributeur au 31-12-2024 s'élève à 154 859 dinars.

**SITUATION ANNUELLE DU FOND D'AMORCAGE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE
ALLEGÉE « Health Tech FUND » ARRÊTÉE AU 31/12/2022**

Rapport général du commissaire aux comptes

Etats financiers – Exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Health Tech FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers audités font ressortir un actif net de 36 076 Dinars et un résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à -101 524 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « Health Tech FUND » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post opinion

Le placement de la trésorerie disponible dans des titres de valeurs mobilières s'élève au 31/12/2022 à 85 104 Dinars, soit 93,19% de ses actifs avec un même émetteur, contrairement au prospectus d'émission du Fonds qui exige le respect de la limite prudentielle de 15% par émetteur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent

rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « Health Tech FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « Health Tech FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage « Health Tech FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds d'amorçage « Health Tech FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « Health Tech FUND ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

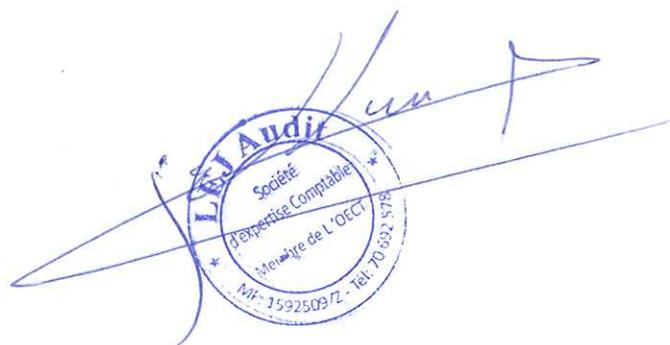
En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « Health Tech FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 20/06/2023

Bessem JEDDOU
Commissaire aux comptes



BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022
Portefeuille-titres		<u>85 366</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4	0
Titres OPCVM		85 366
Obligations et valeurs assimilées		0
Autres Valeurs du Portefeuilles		0
		<u>6 241</u>
Placements monétaires et disponibilités		
Placements monétaires	5	0
Disponibilités		6 241
		<u>0</u>
Créances d'exploitation		<u>0</u>
Autres actifs		<u>0</u>
		<u>91 607</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>91 607</u></u>
PASSIF		
Opérateurs créditeurs		8 501
Autres créditeurs divers		47 029
		<u>55 531</u>
TOTAL PASSIF	6	<u>55 531</u>
ACTIF NET		
Capital	9	137 962
Sommes distribuables		(101 886)
Résultat reporté		0
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(101 886)
		<u>36 076</u>
ACTIF NET		<u>36 076</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>91 607</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres		0
Dividendes		0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		0
Revenus des placements monétaires		0
Revenus des placements monétaires		0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		0
Charges de gestion des placements	7	(10 006)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(10 006)
Autres charges		(91 881)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(101 886)
Régularisation du résultat d'exploitation		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(101 886)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		262
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		101
Frais de négociation		0
		(101 524)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(101 524)
Résultat d'exploitation	(101 886)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	262
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	101
Frais de négociation de titres	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	137 600
Souscriptions	137 600
Rachats	0
	36 076
ACTIF NET	0
En début de période	36 076
En fin de période	0
NOMBRE DE PARTS	0
En début de période	1 376
En fin de période	0
Valeur Liquidative	26,218
Taux de Rendement	(99,74%)

Notes aux états financiers au 31 décembre 2022

1. Présentation du fonds d'amorçage Health Tech FUND

Le fonds d'amorçage Health Tech FUND régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA) et de la Société Tunisienne de Banque (STB).

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 03 Décembre 2021.

La gestion du fonds d'amorçage Health Tech FUND est confiée au gestionnaire United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA). Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération de 2,5% HT par an et calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.
- Une commission de surperformance de gestion qui est égale à 20% H T et calculée sur le rendement additionnel du Fonds, lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 10% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du Fonds.

La Société Tunisienne de Banque (STB) assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage Health Tech FUND. En contrepartie de ses services, Société Tunisienne de Banque (STB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 10 000 dinars HT payable à terme échu.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage Health Tech FUND comprennent :

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état de variation de l'actif net
- Les notes aux états financiers

3. Référentiel d'élaboration des états financiers

La comptabilité de Health Tech FUND est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Balance générale
- Etats financiers

4. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC 1- Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à : 85 366 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif net
		85 104	85 366	93,19%	236,63%
UGFS BONDS FUND	6 708	85 104	85 366	93,19%	236,63%
TOTAL		85 104	85 366	93,19%	236,63%

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 6 241 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif	% Actif net
Disponibilité		0	6 241	6,81%	17,30%
Banque			6 241	6,81%	17,30%
Banque			2 141	2,34%	5,93%
SOMME E ENCEIASSE			4 100	4,48%	11,36%
TOTAL		0	6 241	6,81%	17,30%

PA 1- Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 8 501 DT et s'analyse comme suit :

	<u>Au 31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	1 002
Rémunération du dépositaire	7 499
Total	8 501

PA 2- Autres créiteurs divers :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 47 029 DT et s'analyse comme suit :

	<u>Au 31/12/2022</u>
Rémunération du CAC	2 380
Frais de démarrage	44 625
Créiteur divers	24
	<hr/>
Total	47 029
	<hr/>

CP 1- Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2021

Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0

Souscriptions réalisées

Montant	137 600
Nombre de parts émises	1 376
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	262
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	101
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0

Capital au 31/12/2022

Montant	137 962
Nombre de parts	1 376
Nombre de copropriétaires	4

CH 1- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 10 006 DT et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	2 506
Rémunération du dépositaire	7 499
Total	<u>10 006</u>

CH 2- Autres charges :

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à 91 881 DT et se détaillent ainsi :

	<u>Au 31/12/2022</u>
Impôts et taxes	155
Frais Administratif	89 251
Services bancaires et assimilés	86
FRAIS CAC	2 380
Redevance CMF	9
Total	<u>91 881</u>

6. Autres informations**Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>
Revenus des placements	0,000
Charges de gestion des placements	(7,271)
Revenus net des placements	<u>(7,271)</u>
Autres charges	(66,774)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(74,045)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(74,045)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,190
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>0,190</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(73,855)
Droits de sortie	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,000</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,000</u>
Valeur liquidative	26,218

7. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- a. La société « United Gulf Financial Services- North Africa » reçoit à titre de couverture de frais de gestion une rémunération de 2,5% Hors Taxes par an calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2 506 DT.

Le solde du compte de rémunération du gestionnaire à payer s'élève au 31/12/2022 à 1 002 dinars.

- b. « Health Tech Fund » a reçu au cours de 2022 auprès la société « United Gulf Financial Services- North Africa » une facture au titre du remboursement des frais de constitution pour un montant de 75 000 dinars Hors TVA, soit 89 251 dinars, TTC.

Cette facturation a généré une dette envers la société « United Gulf Financial Services- North Africa » qui s'élève au 31/12/2022 à 44 625 dinars.

- c. En rémunération de ses services, le « Dépositaire » Société Tunisienne de Banque (STB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% Hors TVA du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 10 000 dinars Hors TVA payable à terme échu.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2022 s'élève à 7 499 DT.

Le solde du compte de rémunération du dépositaire à payer s'élève au 31/12/2022 à 7 499 dinars.

SITUATION ANNUELLE DU FOND D'AMORCAGE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCEDURE ALLEGEE « Health Tech FUND » ARRETEE AU 31/12/2023

Rapport général du commissaire aux comptes

Etats financiers – Exercice clos le 31 décembre 2023

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « Health Tech FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers audités font ressortir un actif net de 293 765 Dinars et un résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à -23 811 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « Health Tech FUND » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post opinion

Le placement de la trésorerie disponible dans des titres de valeurs mobilières s'élève au 31/12/2023 à 85 104 Dinars, soit 22,84% de ses actifs avec un même émetteur, contrairement au prospectus d'émission du Fonds qui exige le respect de la limite prudentielle de 15% par émetteur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent

rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « Health Tech FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « Health Tech FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage « Health Tech FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds d'amorçage « Health Tech FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « Health Tech FUND ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

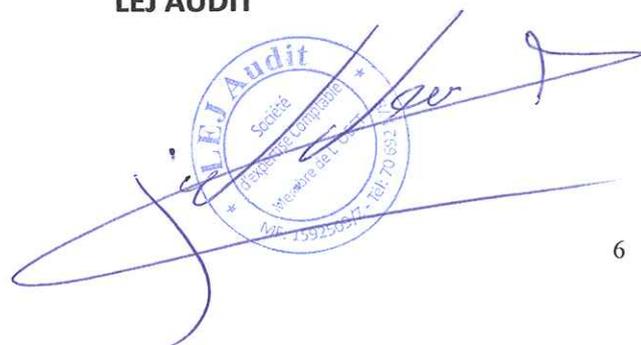
En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « Health Tech FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28/01/2025

Bessem JEDDOU
Commissaire aux comptes
LEJ AUDIT



BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres		<u>89 478</u>	<u>85 366</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4	0	0
Titres OPCVM		89 478	85 366
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Autres Valeurs du Portefeuilles		0	0
Placements monétaires et disponibilités		<u>283 137</u>	<u>6 241</u>
Placements monétaires	5	0	0
Disponibilités		283 137	6 241
Créances d'exploitation		<u>0</u>	<u>0</u>
Autres actifs		<u>0</u>	<u>0</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>372 615</u></u>	<u><u>91 607</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		28 769	8 501
Autres créditeurs divers		50 082	47 029
TOTAL PASSIF	6	<u><u>78 850</u></u>	<u><u>55 531</u></u>
ACTIF NET			
Capital	9	423 574	137 962
Sommes distribuables		-129 809	-101 886
Résultat reporté		-101 887	0
Sommes distribuables de l'exercice en cours		-27 923	-101 886
ACTIF NET		<u><u>293 765</u></u>	<u><u>36 076</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>372 615</u></u>	<u><u>91 607</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		31/12/2023	31/12/2022
	Note		
Revenus du portefeuille-titres		0	0
Dividendes		0	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		0	0
Revenus des placements monétaires		0	0
Revenus des placements monétaires		0	0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		0	0
Charges de gestion des placements	7	-24 376	-10 006
REVENU NET DES PLACEMENTS		-24 376	-10 006
Autres charges		-3 546	-91 881
RESULTAT D'EXPLOITATION		-27 923	-101 886
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-27 923	-101 886
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4112	262
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		0	101
Frais de négociation		0	0
		-23 811	-101 524

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2023	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	-23 811	-101 524
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-27 923	-101 886
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 112	262
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	101
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	281 500	137 600
Souscriptions	281 500	137 600
Rachats	0	0
	257 689	36 076
ACTIF NET		
En début de période	36 076	0
En fin de période	293 765	36 076
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 376	0
En fin de période	4 191	1 376
Valeur Liquidative	70,094	26,218
Taux de Rendement	167.35%	(99,74%)

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

1. Présentation du fonds d'amorçage Health Tech FUND

Le fonds d'amorçage Health Tech FUND régit par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005 et ses textes d'application ainsi que le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, est constitué à l'initiative conjointe de la société United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA) et de la Société Tunisienne de Banque (STB).

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 03 Décembre 2021.

La gestion du fonds d'amorçage Health Tech FUND est confiée au gestionnaire United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA). Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération de 2,5% HT par an et calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.
- Une commission de surperformance de gestion qui est égale à 20% H T et calculée sur le rendement additionnel du Fonds, lorsque on TRI annuel atteindra et dépassera 10% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du Fonds.

La Société Tunisienne de Banque (STB) assure les fonctions de dépositaire pour le fonds d'amorçage Health Tech FUND. En contrepartie de ses services, Société Tunisienne de Banque (STB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 10 000 dinars HT payable à terme échu.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers du fonds d'amorçage Health Tech FUND comprennent :

- Le bilan
- L'état de résultat
- L'état de variation de l'actif net
- Les notes aux états financiers

3. Référentiel d'élaboration des états financiers

La comptabilité de Health Tech FUND est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Balance générale
- Etats financiers

4. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de la réévaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence à partir de la date d'entrée en activité et se termine le 31 Décembre et ce exceptionnellement pour le premier exercice.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La valeur de marché, applicable pour la réévaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour la réévaluation des titres non admis à la cote, est estimée par le gestionnaire selon la valeur de l'entreprise déterminée sur la base des transactions récentes.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC 1- Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à : 89 478 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif	% Actif net
		85 104	89 478	22,84%	30,46%
UGFS BONDS FUND	6 708	85 104	89 478	22,84%	30,46%
TOTAL		85 104	89 478	22,84%	30,46%

AC 2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à 283 137 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif	% Actif net
Disponibilité		0	283 137	75,99%	96,38%
Banque			283 137	75,99%	96,38%
Banque			16 637	4,47%	5,66%
SOMME E ENCEIASSE			266 500	71,52%	90,72%
TOTAL		0	283 137	75,99%	96,38%

PA 1- Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 28 769 DT contre 8 501 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	9 369	1 002
Rémunération du dépositaire	19 399	7 499
Total	28 769	8 501

PA 2- Autres créiteurs divers :

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 50 082 DT contre 47 029 DT au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
Rémunération du CAC	5 380	2 380
Frais de démarrage	44 625	44 625
Créiteur divers	76	24
Total	50 082	47 029

CP 1- Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022

Montant	137 962
Nombre de parts émises	1 376
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	281 500
Nombre de parts émises	2 815
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 112
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0

Capital au 31/12/2023

Montant	423 574
Nombre de parts	4 191
Nombre de copropriétaires	6

CH 1- Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 24 376 DT contre 10 006 DT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	12 476	2 506
Rémunération du dépositaire	11 900	7 499
Total	24 376	10 006

CH 2- Autres charges :

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 3 546 DT contre 91 881 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent ainsi :

	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
Impôts et taxes	245	155
Frais Administratif	0	89 251
Services bancaires et assimilés	264	86
FRAIS CAC	3 000	2 380
Redevance CMF	37	9
Total	3 546	91 881

6. Autres informations

11. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenus des placements	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	(5,816)	(7,271)
Revenus net des placements	(5,816)	(7,271)
Autres charges	(0,846)	(66,774)
Résultat d'exploitation (1)	(6,663)	(74,045)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(6,663)	(74,045)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,981	0,190
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,981	0,190
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(5,681)	(73,855)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	0,000	0,000
Valeur liquidative	70,094	26,218

7. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- La société « United Gulf Financial Services- North Africa » reçoit à titre de couverture de frais de gestion une rémunération de 2,5% Hors Taxes par an calculée sur la base des montants des parts souscrites qui sont en circulation et en prix d'émission de parts.

La charge relative à la rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 12 476 DT.

Le solde du compte de rémunération du gestionnaire à payer s'élève au 31/12/2023 à 9 369 dinars.

- b. « Health Tech Fund » a reçu au cours de 2022 auprès la société « United Gulf Financial Services- North Africa » une facture au titre du remboursement des frais de constitution pour un montant de 75 000 dinars Hors TVA, soit 89 251 dinars, TTC.

Cette facturation a généré une dette envers la société « United Gulf Financial Services- North Africa » qui s'élève au 31/12/2023 à 44 625 dinars.

- c. En rémunération de ses services, le « Dépositaire » Société Tunisienne de Banque (STB) perçoit une rémunération annuelle fixée à 0,1% Hors TVA du montant de l'actif net du Fonds avec un minimum de 10 000 dinars Hors TVA payable à terme échu.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2023 s'élève à 11 900 DT.

Le solde du compte de rémunération du dépositaire à payer s'élève au 31/12/2023 à 19 399 dinars.